

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 4 du 24 janvier 2019

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 17 novembre 2010 fixant les titres professionnels et la qualification exigés pour la promotion des sous-officiers de gendarmerie aux grades de maréchal des logis-chef et d'adjudant-chef.

Du 31 décembre 2018

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 17 novembre 2010 fixant les titres professionnels et la qualification exigés pour la promotion des sous-officiers de gendarmerie aux grades de maréchal des logis-chef et d'adjudant-chef.

Du 31 décembre 2018

NOR INT J 1 8 2 2 7 9 5 A

Texte modifié :

Arrêté du 17 novembre 2010 (JO n° 271 du 23 novembre 2010, texte n° 3 ; signalé au BOC 53/2010 ; BOEM 531.4.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 10 du 12 janvier 2019, texte n° 15 ; signalé au BOC 4/2019.

JO n° 10 du 12 janvier 2019, texte n° 15